

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Pouvoir : 3

Absents : 7

Date de la convocation : 20/06/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Freddy ROYER représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles, Bruno SULLI.**Secrétaire de séance** : Malika ERRAÏSS**DELIBÉRATION N° 134****RAPPORTEUR** : Pascal BERGONNIER**OBJET** : **SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS
NOUVELLES ATTRIBUTIONS**

Il est rappelé que lors du vote du budget primitif 2019 de la Commune, une somme de 146 500 € a été inscrite pour les subventions aux associations.

Par délibération du 4 avril et du 23 mai 2019, des subventions ont été attribuées pour un montant total de 99 137,50 €.

Au vu des demandes déposées, il est proposé d'accorder des subventions à 2 associations pour un montant total de **1503 €** conformément au tableau présenté.

Avec ce nouveau versement, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à 45 859,50 €.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 146 500 euros a été inscrite au budget primitif 2019 de la Commune, Article 6574,

VU le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide d'attribuer les subventions 2019 aux associations figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 1 503 euros;

-charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

